



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 22 septembre 2011.

Sont présents formant quorum :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil  
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Christiane Bois, Québec  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis  
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec  
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier  
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec  
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec  
M. le conseiller François Picard, Québec

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec  
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente du conseil de la CMQ, préside la rencontre.

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2011-100**

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter le point 4b)1 à une séance ultérieure : Rapport annuel 2010
- ✓ Retirer le point 4c)2 : Projet de règlement RAVQ 675 de l'agglomération de Québec (agrandissement du PU)
- ✓ Retirer le point 4d)2 : Projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines sur le territoire de la CMQ

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2011

**Résolution n° C-2011-101**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2011.

Adoptée

Dépôt du rapport de consultation publique de la commission consultative sur le projet de PMAD

**Résolution n° C-2011-102**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport de consultation publique de la commission consultative sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Modification du calendrier des séances régulières du conseil de la CMQ – Report de la séance du 23 juin 2011

**Résolution n° C-2011-103**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances régulières du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec afin que la séance prévue le 23 juin 2011 soit reportée au 20 octobre 2011, à 17 h.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Projet de règlement RAVQ 676 de l'agglomération de Québec (modification d'affectation de sol)

**Résolution n° C-2011-104**

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable au projet de règlement RAVQ-676 de l'agglomération de Québec concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une partie d'une aire d'espace vert (Golf des Plaines) dans le secteur des rues du Monarque et Gaudias-Villeneuve.
- D'inviter l'agglomération de Québec à majorer les densités prévues dans les aires urbaines définies afin d'utiliser judicieusement l'espace disponible à l'urbanisation de son territoire.

- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent mémoire et ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis au MAMROT – Projet de règlement n° 225-2011 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière (agrandissement de PU)

**Résolution n° C-2011-105**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec est en accord avec l'entrée en vigueur du règlement n° 225-2011 de la MRC de Lotbinière puisqu'il comporte de nombreux éléments en accord avec une saine gestion de l'urbanisation. Cependant, cet avis favorable est conditionnel à l'ajout dans ce futur règlement amendant le SADR :
  - De mesures encadrant tous les terrains industriels et institutionnels vacants sis à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière par des affectations empêchant qu'ils soient affectés de nouveau à des fins résidentielles.
- De rappeler à la MRC de Lotbinière que la CMQ est préoccupée par l'implantation d'éventuelles sablières ou carrières dans les bassins versants situés à l'amont des prises d'eau potable de son territoire et qu'elle demande, à l'instar du RCI de la CMQ, que des mesures de mitigation soient mises en place afin d'assurer la préservation de ces sources d'alimentation en eau.
- De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à la MRC de Lotbinière et aux municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, de Saint-Agapit, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et de Saint-Édouard-de-Lotbinière copie du présent mémoire et de ses annexes.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis au MAMROT – Projet de règlement n° 210-11 de la MRC de Bellechasse (agrandissement de PU de Saint-Anselme)

**Résolution n° C-2011-106**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Communauté métropolitaine de Québec est défavorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 210-11 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement de cette MRC aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Anselme parce que selon les données disponibles au SADR de la MRC de Bellechasse, la municipalité de Saint-Anselme n'a pas besoin d'agrandir son périmètre urbain avant au moins 16 ans.

- De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la MRC de Bellechasse et à la municipalité de Saint-Anselme, copie du présent mémoire et de ses annexes.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Dossier 400648 – Barrage sur le ruisseau des Fiches – Agglomération de Québec

**Résolution n° C-2011-107**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Communauté métropolitaine de Québec renonce à tout examen ou tout autre délai relatif à cette demande, notamment celui de trente (30) jours suivant une éventuelle orientation préliminaire de la CPTAQ relative à ce dossier considérant son caractère strictement local.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Protocole d'entente intermunicipale relatif à l'inventaire de l'état des systèmes autonomes de traitement des eaux usées

**Résolution n° C-2011-108**

Sur proposition de M. Jacques-Marcotte, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'entente avec les municipalités de Lac-Delage, de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Stoneham-et-Tewkesbury concernant l'inventaire des systèmes autonomes de traitement des eaux usées situés dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2011  
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 22 septembre 2011 contenant les points suivants est déposé lors de la séance du conseil :

- a) Dépôt du certificat de crédits
- b) P-V des séances du CE
- c) Lettres pour l'entrée en vigueur des règlements 2011-49, 2011-50, 2011-51
- d) Lettre adressée à MM. Steven Guilbault de Équiterre et Alexandre Turgeon de Vivre en ville

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2011-109**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

(S) DANIELLE ROY MARINELLI \_\_\_\_\_  
Danielle Roy Marinelli, présidente de la séance

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE \_\_\_\_\_  
Marie-Josée Couture, secrétaire